



Le 12 octobre, on fait grève et on manifeste ! POUR GAGNER.

Les salariés de Lot-et-Garonne du privé comme du public avec les organisations syndicales, montrent avec détermination, leur opposition à ce projet injuste mené au pas de charge dans un contexte économique et social dégradé, alors que l'emploi et le développement économique devraient être au cœur de l'action gouvernementale.

Les rassemblements du 15 septembre devant les permanences UMP et de parlementaires, les formidables journées du 7, du 23 septembre et du 2 octobre ont montré la **mobilisation grandissante** des salariés.

Les sondages d'opinion confirment ce **refus massif de cette réforme gouvernementale** et l'**exigence d'un véritable débat national**. Pour la très grande majorité des français l'âge légal de départ doit rester à 60 ans, et à 65 ans pour toucher une retraite à taux plein : les sénateurs dans les débats qui **ont** débuté le 5 octobre doivent en tenir compte !

Les « mesurette » proposées par le gouvernement sur la prise en compte de la pénibilité, les poly-

pensionnés et les carrières longues ne changent rien à la logique de ce projet injuste et inefficace.

Les organisations syndicales mettent en garde le gouvernement sur les conséquences que provoquerait son refus de dialogue social.

Elles demandent donc au Gouvernement de renoncer à son projet de loi et d'ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales.

Fortes des succès des manifestations et des grèves du 7 et 23 septembre 2010, les organisations syndicales appellent l'ensemble des salariés du privé comme du public à amplifier la mobilisation et invitent leurs syndicats respectifs à organiser en intersyndicale des Assemblées Générales des personnels pour décider immédiatement des suites à donner à l'action au cas où le gouvernement n'entendrait pas le message de la rue.

Ensemble, il est possible de gagner !

Les Organisations syndicales Cfdt, CGT, CFTC, CFE-CGC, FO, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les personnes privées d'emploi (chômeurs, fin de droits, précaires), les étudiants, les retraités et tous ceux qui veulent garder des conditions décentes de départ à la retraite à se mobiliser, à faire grève et à manifester le :

Mardi 12 octobre 2010

à 10 h à Agen, Place de la Préfecture

à 15 h à Marmande, Esplanade de Maré

Tous ensemble, nous créerons le rapport de forces suffisant pour gagner !

Le 12 Octobre, il nous faut combattre ensemble cette réforme des retraites, « *une des plus dures d'Europe* » et qui serait un recul social sans précédent.

Depuis la première manifestation du 23 mars, les organisations syndicales s'opposent à :

- *La remise en cause de l'âge légal à 60 ans car inacceptable et injuste, en particulier* parce qu'elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires,
- *Un nouvel allongement de la durée de cotisation,*
- *La remise en cause du statut de la Fonction Publique.*
(En particulier : maintien du calcul sur les six derniers mois)

et demandent que des négociations soient ouvertes sur les points suivants :

- *Le financement des retraites :* la question des nouvelles ressources reste pleine et entière,
- *Le niveau de pension,*
- *La pénibilité :* sa reconnaissance est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical,
- *La réduction des inégalités,*
- *L'emploi :* car la situation se dégrade et nécessite une autre politique de l'emploi, notamment pour les jeunes et les seniors.

Oui, il faut plus d'appels à la grève unitaire dans les entreprises et établissements publics.

Oui, il faut plus de participants aux manifestations.

Oui, il faudra manifester bruyamment !

Comment faire grève dans une entreprise ou un établissement public où il n'y a pas de syndicat ?

Pour tous les salariés le droit de grève est un droit constitutionnel, qui suspend durant la durée de la grève votre contrat de travail.

Dans le privé, il n'y a pas de préavis de grève à donner. Ce tract d'appel que vous avez entre les mains vous permet de participer à cette journée d'action. *Vous décidez individuellement ou collectivement dans votre entreprise de la durée de la grève et vous en informez votre employeur en lui remettant le tract.*

Dans les entreprises de Transport de Public, la nouvelle loi donne obligation aux représentants syndicaux ou salariés de déposer une alerte sociale, 14 jours avant le jour de grève.

Dans le public, toutes les fédérations syndicales ont fait le nécessaire en déposant un préavis. Vous pouvez ainsi utiliser votre droit de grève pour lutter et faire entendre vos revendications.